



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Justice ou décence environnementale ?

Examen critique des procédures de négociation en matière d'environnement en Tunisie et dans les Balkans

Environmental justice or environmental decency?

Critical study of negotiations' procedures in environmental matters (Tunisia, Balkans' states)

Jean GARDIN, Géographe, Université Paris X Nanterre - Laboratoire LADYSS (UMR 7533)

Dans un monde marqué par des inégalités croissantes - notamment en matière d'accès à un environnement de qualité - l'exigence de plus de justice sociale est légitime. Pour autant, le désir de justice ressort essentiellement de la conviction intime des acteurs et (entre autre des chercheurs qui décrivent et expliquent les inégalités sociales à partir de leurs travaux). La réflexion proposée ici interroge les divergences existant entre l'exigence intime de justice et la recherche de procédures justes en elles même.

En reprenant un certain nombre des critiques adressées par à la justice procédurale théorisée par John Rawls, la première partie de cette communication montre que la recherche de procédures justes peut aboutir à des situations parfaitement indécentes, notamment en matière environnementale. Sous couvert de justice environnementale, on peut très bien imaginer un processus dramatique d'aggravation des inégalités sociales sur un fond de catastrophe écologique, dans un monde entièrement marchandisé.

La seconde partie de la réflexion part de deux terrains, tunisiens et balkaniques pour étudier l'invention sur des scènes locales de procédures négociées de gestion de l'environnement. Nous verrons que ces procédures n'empêchent effectivement pas la monopolisation du discours et des pratiques protectionnistes par certains acteurs dominants de la négociation ni le maintien de processus d'échange d'aménités environnementales contre des rémunérations laissées dans le champ de l'informel.

La recherche montre alors l'importance de la maîtrise du langage de l'environnement pour la maîtrise des négociations. Du fait de la persistance de ces décalages de maîtrise linguistique, la formalisation des négociations continue à porter des germes de conflits, d'où l'importance des échanges informels d'aménités. Comment dans ces conditions reconstruire des projets mobilisateurs à l'échelle locale ? La négociation locale ne risque-t-elle pas de se transformer en une procédure managériale de réduction des conflits dans les paradis verts ?

Mots clefs (key words) :

justice procédurale, décence, négociations locales, Tunisie, Grèce, Albanie, Macédoine, Balkans.
(*Procedural justice, decency, local negotiations, Tunisia, Greece, Albania, Makedonia, Balkans*)